

21 octobre 1974 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration télévisée de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, sur la réforme constitutionnelle, à Paris le 21 octobre 1974.

LE PARLEMENT A VOTE CE MATIN, A VERSAILLES, UNE REFORME CONSTITUTIONNELLE ET CETTE DECISION EST IMPORTANTE, A LA FOIS EN-RAISON DU SUJET TRAITÉ ET EN-RAISON DE LA MANIÈRE DONT LE RESULTAT A ÉTÉ OBTENU. D'ABORD, LE SUJET C'EST-A-DIRE UNE REFORME DE LA CONSTITUTION. QUEL EN EST L'OBJET ? C'EST DE PERMETTRE A UN CERTAIN NOMBRE DE PARLEMENTAIRES, DÉPUTÉS ET SÉNATEURS, DE DEMANDER AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DE VÉRIFIER SI UNE LOI EST BIEN CONFORME A LA CONSTITUTION. VOUS ME DIREZ QUE LE CAS DOIT ÊTRE EXCEPTIONNEL ET QUE LE PARLEMENT, DANS L'ENSEMBLE, VOTE DES LOIS CONFORMES A LA CONSTITUTION. C'EST VRAI. NEANMOINS, LE PROBLÈME SE POSE PARFOIS ET IL Y A INTERPRÉTATIONS QUI DOIVENT ÊTRE TRANCHEES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL. LA PREUVE QUE LE PROBLÈME SE POSE EST QUE, DES À PRÉSENT DANS NOTRE CONSTITUTION, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE ET LES PRÉSIDENTS DES DEUX ASSEMBLÉES POUVAIENT SAISIR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL, MAIS VOUS VOYEZ QUE LA MINORITÉ DES PARLEMENTAIRES NE POUVAIT PAS LE FAIRE. DESORMAIS, A LA SUITE DU VOTE DE CE TEXTE, 60 DÉPUTÉS OU SÉNATEURS POURRONT POSER LA QUESTION DE SAVOIR SI UNE LOI VOTÉE EST BIEN CONFORME A LA CONSTITUTION ET, NOTAMMENT, SI CETTE LOI RESPECTE BIEN CERTAINES DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES QUI PROTÈGENT LES LIBERTÉS ET, NOTAMMENT LES LIBERTÉS PUBLIQUES\

=REFORME DE LA CONSTITUTION= MAIS CETTE DECISION EST IMPORTANTE AUSSI EN-RAISON DE LA MÉTHODE SUIVIE CAR C'EST LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS ONZE ANS QUE LE PARLEMENT FRANÇAIS, PAR UN VOTE PARLEMENTAIRE, PROCÈDE A UNE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION. LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE, POUR ÊTRE RÉALISÉE, SUPPOSE D'ABORD UN VOTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, QUI A EU LIEU, UN VOTE DU SÉNAT, QUI A EU LIEU ET, ENSUITE, UN VOTE A LA MAJORITÉ DES TROIS CINQUIÈMES DE CE QU'ON APPELLE LE CONGRÈS, C'EST-A-DIRE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE ET DU SÉNAT. CE VOTE A EU LIEU CE MATIN A LA MAJORITÉ DES TROIS CINQUIÈMES, LARGEMENT DÉPASSÉE PUISQUE VOUS AVEZ NOTÉ QU'ELLE A ÉTÉ DÉPASSÉE DE 31 VOIX. CECI PROUVE QU'IL EST POSSIBLE, EN FRANCE, DE FAIRE ABOUTIR UNE REFORME LORSQU'ELLE EST RAISONNABLE ET RÉFLÉCHIE, PAR LA VOIE DE LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE, COMME CELA A EU LIEU POUR LA DERNIÈRE FOIS, JE VOUS L'AI DIT, IL Y A ONZE ANS. AINSI, AU-COURS DES DEUX DERNIÈRES SEMAINES, VOUS AVEZ VU ABOUTIR DEUX REFORMES, QUE JE VOUS AVAIS ANNONCÉES AU MOMENT DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE. L'UNE INTERESSE UN TRÈS GRAND NOMBRE DE FRANÇAIS, C'EST LA SIGNATURE DE L'ACCORD QUI VIENT D'INTERVENIR ET QUI PORTE A DOUZE MOIS LA GARANTIE DE RESSOURCES =ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'ATTENTE=, C'EST-A-DIRE LA GARANTIE DE SALAIRE POUR LES TRAVAILLEURS PRIVÉS DE LEUR EMPLOI =CHOMAGE=. L'AUTRE DISPOSITION QUI INTERESSE TOUS LES FRANÇAIS, C'EST LA REFORME DE LA CONSTITUTION POUR DONNER CERTAINS DROITS, CERTAIN STATUT A L'OPPOSITION. AINSI, VOUS VOYEZ QUE, PROGRESSIVEMENT, EN FRANCE, LA REFORME CHEMINE. ET MALGRÉ LES CRITIQUES QUE VOUS ENTENDEZ, MALGRÉ LES OPPOSITIONS QUI S'EXPRIMENT, QUE CONSTATONS-NOUS ? NOUS CONSTATONS QU'IL EXISTE EN FRANCE UNE MAJORITÉ DANS L'OPINION ET UNE MAJORITÉ DANS LE PARLEMENT QUI VIENT DE LE DIRE, POUR CONTINUER LA MODERNISATION ET LA REFORME DE LA FRANCE\